



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

## Conseil municipal du 08 septembre 2020

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT – Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY – Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Mathieu OLIVEIRA – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – ANNE LAUJAY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nathalie TRIGANT procuration Maribel ROBERT SOARES  
Johann PETIT procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s) :** Nathalie TRIGANT – Johann PETIT – Hélène BURESI

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Elvira MOMMERT

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 07 juillet 2020,
- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020,
- Désignation du Secrétaire de séance

#### Commission Administration Général :

- 1- **N°2020-49** : Désignation du représentant au sein de « Gironde Ressources »,
- 2- **N°2020-50** : Désignation du délégué communal à la CLECT-Grand Cubzaguais,
- 3- **N°2020-51** : Désignation du représentant au sein Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme,
- 4- **N°2020-52** : Modification des tarifs des baux communaux,
- 5- **N°2020-53** : Convention d'aménagement provisoire d'une piste cyclable,

#### Commission Finances :

- 6- **N°2020-54** : Modification Affectation du Budget principal,
- 7- **N°2020-55** : Décision modificative n°1 – Budget principal,
- 8- **N°2020-56** : Convention de paiement en ligne des titres de recettes,
- 9- **N°2020-57** : Admission en non valeur
- 10- **N°2020-58** : Demande de subvention au titre du FDAEC 2020,

#### Commission Ressources Humaines :

- 11- **N°2020-59** : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2020,

La séance est ouverte à 18h33

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme Elvira MOMMERT est désignée Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des PV du 07 et 10 juillet 2020**

Monsieur Vincent TRISTRAM demande à ce que soit rajoutée son intervention sur la délibération portant prime exceptionnelle – Covid 19. Il indique que sa position est la même que Monsieur Benoît DULAU. Le PV du 07 juillet 2020 sera modifié en conséquence.

Sous réserve de cette modification les 2 PV sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

C'est le Conseil municipal de la rentrée.

Il y a eu de nombreux évènements cette semaine (cf Nadia BRIDOUX-MICHEL).

Je vous informe que l'association Graine de Coop a fait le choix de se retirer du projet du restaurant et Tiers-Lieux.

Je ne vous cache pas que l'attitude m'a interpellé alors que la commune a toujours été mobilisé auprès de l'association pour soutenir le projet. Je n'ai pas apprécié l'entretien.

Un autre porteur de projet (cf Gérard BAGNAUD) fera une présentation le 21 septembre 2020.

**N°2020-49 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :**

- **DÉCIDE** au regard de l'absence d'opposition au sein du Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret, pour désigner les représentants titulaire et suppléant de « Gironde Ressources », après l'appel à candidature,
- **DÉSIGNE** le titulaire et son suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de Gironde Ressources :
  - M. Alain TABONE, Maire, en qualité de titulaire,
  - M. Vincent TRISTRAM, Conseiller municipal, en qualité de suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**N°2020-50 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SIÉGEANT AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) « GRAND CUBZAGUAIS »**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** au regard de l'absence d'opposition au sein du Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret, pour désigner le représentant de la CLECT, après l'appel à candidature,
- **DÉSIGNE** comme représentant de la CLECT :
  - M. Alain TABONE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Arrivée de Mme **Hélène BURESI** à 18h43.

**N°2020-51 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SIÉGEANT AUPRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME « BOURG CUBZAGUAIS TOURISME »**

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** au regard de l'absence d'opposition au sein du Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret, pour désigner le représentant au Conseil d'Exploitation de Bourg Cubzaguais Tourisme, après l'appel à candidature,
- **DÉSIGNE** comme représentant au Conseil d'Exploitation de Bourg Cubzaguais Tourisme :
  - o Mme Nadia BRIDOUX-MICHEL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**N°2020-52 : DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DES LOYERS DES BAUX COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2020 / Annule et Remplace la délibération n°2020-01**

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les nouveaux montants des loyers et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme énoncé dans le tableau en annexe et au regard des observations particulières à chaque bail,
- **DIT** que l'ensemble des recettes seront encaissées à l'article 752 – Revenus des immeubles pour la part des loyers et à l'article 74718 – Autres pour la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- **DIT** que l'ensemble des révisions des loyers auront lieu, conformément à chaque bail, au mois et conditions mentionnées.

ANNEXE DELIBERATION n°2020-52 CALCUL DES LOYERS 2020								
ADRESSE DU LOGEMENT	NOM LOCATAIRE	INDICE DE REVISION	INDICE DE REFERENCE	Mois de révision	MONTANT MENSUEL LOYER 2019	MONTANT MENSUEL LOYER 2020	Montant annuel Ordures Ménagères	Montant mensuel Ordures Ménagères
6 AV. DE PARIS	Mme BARGIACCHI	ICC moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4	1er janvier	547.73 €	560.11 €	290.00 €	24.17 €
47 AV. DE PARIS		IRL moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4			400.00 €	183.00 €	15.25 €
31 RUE DE LA GARE	GRAINE DE COOP	ILAT moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4	1er février	500.00 €	503.64 €	229.00 €	19.08 €
4 RUE DE LA CURE	Mr BIENAIME	IRL	T4	1er avril	267.31 €	269.86 €	134.00 €	11.17 €
4 RUE DE LA CURE Local commercial	Mme GELLI	ICC moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4	1er janvier	400.00 €	409.04 €	172.00 €	14.33 €
4 RUE DE LA CURE	Mme MASSE	IRL	T4	1er avril	183.14 €	184.89 €	167.00 €	13.92 €
10 AVENUE DE PARIS		IRL moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4	1er Mars	373.40€	520.00€	192.00 €	16.00 €
20 AVENUE DE PARIS Local commercial	Mme CALDAS	ILAT moyenne	(T3+T4+T1+T2) / 4	1er Février	220.00 €	222.70 €	140.66 €	11.38 €
20 AVENUE DE PARIS	Mr MUNTEANU	IRL moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4	1er janvier	614.85 €	624.32 €	140.66 €	11.72 €
79 RUE DU PORT	Mme BOROMBO	IRL moyenne	(T4+T1+T2+T3) / 4	1er janvier	614.85 €	624.32 €	194.00 €	16.17 €

  

Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) - Base 100 au 1er trimestre 2010				IRL / Révision annuelle des loyers				Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC)					
Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.	En niveau	Evolution annuelle (T/T-4) en %	Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.	Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.
2019	T3	114,85	24/12/2019	136,26	+ 0,95 %	2019	T3	1746	21/12/2019	2019	T3	1667	22/03/2018
2019	T2	114,47	21/09/2019	129,99	+ 1,20 %	2019	T2	1746	21/09/2019	2019	T2	1699	20/09/2018
2019	T1	113,88	22/06/2019	126,72	+ 5,53 %	2019	T1	1728	22/06/2019	2018	T4	1671	27/06/2018
2018	T4	113,30	23/03/2019	126,38	+ 1,70 %	2018	T4	1703	23/03/2019	2018	T3	1667	22/03/2018
2018	T3	112,74	20/12/2018	126,03	+ 1,74 %	2018	T3	1733	20/12/2018	2018	T2	1699	20/09/2018
2018	T2	112,01	20/09/2018	126,45	+ 1,57 %	2018	T2	1699	20/09/2018	2018	T1	1671	27/06/2018
2018	T1	111,45	27/06/2018	125,77	+ 1,25 %	2018	T1	1671	27/06/2018	2017	T4	1667	22/03/2018
2017	T4	110,88	22/03/2018	125,22	+ 1,04 %	2017	T4	1667	22/03/2018				
				126,82	+ 1,04 %								

**N°2020-53 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »**  
**RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR APRES DÉBAT DU CONSEIL, PAR MONSIEUR LE MAIRE**

**N°2020-54 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET PRINCIPAL – MAIRIE**

Annule et Remplace la délibération n°2020-40

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d' exécution N-1	R001 : solde d' exécution N-1
	<b>100 000,00 €</b>		<b>694 685,34 €</b>
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>337 100,86€</b>

**N°2020-55 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE**

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements de crédits des sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2020 comme suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Crédits à ouvrir / Crédits supplémentaires</b>		
<b>CHAPITRE 11 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6155/ Entretien matériel roulant	+ 5 000,00€	
6168 / Autres assurances	+ 2 400,00€	
6226 / Honoraires	+ 1 500,00€	
6236 / Catalogues et imprimés	+ 500,00€	
6281 / Concours divers (cotisations)	+ 1 000,00€	
6284 / Redevance pour service rendu	+ 8 000,00€	
637 / Autres impôts et taxes	+ 4 500,00€	
Sous-Total	<b>+ 22 900,00€</b>	
<b>CHAPITRE 12 – CHARGES DE PERSONNEL</b>		
6418 / Autres indemnités	+ 2 000,00€	
6478 / Autres charges sociales	+ 4 500,00€	
Sous-Total	<b>+ 6 500,00€</b>	
<b>CHAPITRE 65 – Autres charges exceptionnelles</b>		
6541 / Admission admise en non valeur	+ 250,00€	
65738 / Autres organismes publics	+ 4 500,00€	
Sous-Total	<b>+ 4 500,00€</b>	
<b>CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles</b>		
673 / Titres annulés (exercice antérieur)	+ 150,00€	
Sous-Total	<b>+ 150,00€</b>	
<b>CHAPITRE 70 – Produits des services</b>		
70323 / Redevance occupation domaine public		+ 2 000,00€
7066 / Redevance services périscolaire et ens.		+ 7 000,00€
70878 / Remboursement par autres redevables		+ 50,00€
Sous-Total		<b>+ 9 050,00€</b>
<b>CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante</b>		
752 / Revenus des immeubles		+ 15 250,00€
Sous-Total		<b>+ 15 000,00€</b>
<b>CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels</b>		
7718 / Autres produits exceptionnel de gestion		+ 5 000,00€
7788 / Produits exceptionnels divers		+ 5 000,00€
Sous-Total		<b>+ 10 000,00€</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>+ 34 300,00€</b>	<b>+ 34 300,00€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Crédits à ouvrir / Crédits supplémentaires</b>		
001 / Solde d'exécution d'investissement reporté		+ 64 472,11€
1068 / Excédents de fonctionnement capitalisés		+ 0,86€
2132 / Immeuble de rapport	+ 64 472,97€	
<b>Total investissement</b>	<b>+ 64 472,97€</b>	<b>+ 64 472,97€</b>

**N°2020-56: ADHESION AU DISPOSITIF PAYFIP DGFIP**

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette obligation, et notamment la convention d'adhésion au service PAYFIP DGFIP annexée à la présente délibération.

**N°2020-57 : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

**Annule et Remplace la délibération n°2019-59**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les annulations de mandats faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°4524940232 jointe en annexe, présentée par Madame CHAMPAGNE, Trésorier-receveur, pour un montant global de 346,06€ sur le Budget principal.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2020, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

**N°2020-58 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2020**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** les projets d'investissements et le plan de financement prévisionnel au titre du FDAEC 2020 pour un montant HT de 50 136,50€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le FDAEC 2020 à hauteur de 16 518,00€ et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ce dernier.

**N°2020-58 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ci-après :

TABLEAU DES EFFECTIFS - CUBZAC LES PONTS									
NATURE DES EMPLOIS	SERVICES	TABLEAU AU 31/08/2020	MODIFICATION 2020		MODIFICATION DU TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU AU 01/09/2020	ETP	EMPLOIS	
			Création	Suppression				POURVUS	NON POURVUS
<b>FILIERES ADMINISTRATIVE</b>									
<b>TEMPS COMPLET</b>									
Attaché Territorial	Administratif	1				1	1	1	
Rédacteur Principal de 2ème classe	Administratif	1				1	1	1	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	Administratif	1				1	1	1	
Adjoint Administratif Territorial	Administratif / Agence Postale	2				2	2	2	
Adjoint Administratif Territorial contractuel	Administratif	1				1	1	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>									
<b>TEMPS COMPLET</b>									
Adjoint Technique principal de 1ère classe	Vie scolaire	1				1	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	Service Techniques / Vie scolaire	3				3	3	3	
Adjoint Technique Territorial	Service Techniques / Vie scolaire	4				4	4	4	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>									
Adjoint Technique principal de 2ème classe (32/35e)	Vie scolaire	1				1	0.914	1	
Adjoint Technique Territorial (32/35ème)	Vie scolaire	0	1		1	1	0.914	1	
Adjoint Technique Territorial (30/35ème)	Vie scolaire	2				2	1.714	2	
Adjoint Technique Territorial (28/35ème)	Vie scolaire	1				1	0.8	1	
Adjoint Technique Territorial contractuel (28/35ème)	Vie scolaire	1				1	0.8	1	
Adjoint Technique Territorial (24/35ème)	Vie scolaire	1				1	0.685	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>									
<b>TEMPS COMPLET</b>									
Adjoint d'animation territorial	Vie scolaire	1				1	1	1	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>									
Adjoint d'animation territorial contractuel (20/35em)	Vie scolaire	1				1	0.571	1	
Adjoint d'animation territorial contractuel (28/35em)	Vie scolaire	1				1	0.8	1	
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>									
<b>TEMPS COMPLET</b>									
Atsem principal de 1ère classe	Vie scolaire	1				1	1	1	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>									
Atsem principal de 1ère classe (30/35ème)	Vie scolaire	0	1		1	1	0.857	1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>									
<b>TEMPS NON COMPLET</b>									
Adjoint territorial du patrimoine (5/35ème)	Bibliothèque	1				1	0.142	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>27</b>	<b>24.197</b>	<b>26</b>	<b>1</b>

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Cubzac les Ponts sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### Parole aux Adjointes

Le Maire tient à remercier l'ensemble des élus pour le travail qui a été réalisé en peu de temps.

#### **Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2<sup>ème</sup> Adjointe :**

La rentrée scolaire a été bonne avec 321 enfants dans 13 classes et 280 repas au restaurant scolaire.

Malheureusement la Covid est arrivée dans l'équipe enseignante.

Conjointement avec la Sous Préfecture, l'Inspection Académique et l'ARS des mesures ont été prises.

La classe de l'enseignante a été fermée et l'ensemble des enfants de cette dernière placés en 14aines.

L'équipe enseignante dans son ensemble a du faire le test. Une équipe de 12 remplaçants a été mobilisée dès le lundi matin. Le délai pour les prévenir a été juste. Les Adjointes et le personnel ont comblé en attendant que chaque remplaçant arrive. Aujourd'hui seulement 11 sont présents.

A partir de jeudi, il y en aura sûrement moins même si une partie reste jusqu'au 18 septembre. L'équipe enseignante doit reprendre normalement le 19 septembre. Voir les discussions du moment sur le passage à la 7aine.

Concernant le dépistage des enfants présentant des symptômes, le lien avec la Sous-préfecture, l'Inspection d'Académie et l'ARS permet d'accélérer les dépistages. A ce jour, 5 cas sont à surveiller.

Nous avons l'impression qu'aujourd'hui il y a moins d'enfants, tant à la cantine qu'en garderie et également en classe.

Concernant la classe de neige, le Directeur de l'école doit nous faire passer un devis et le nombre de participants qui sera au regard des effectifs plus important qu'à l'habitude. La subvention sera par conséquent elle aussi plus grande. En tout état de cause nous verrons également les avancées avec la crise sanitaire.

**Benoît DULAU** : Concernant les collèges, l'ensemble des sorties sont annulées, sauf cas exceptionnel et sans nuitée. Cela est surprenant.

**Nadia BRIDOUX-Michel** : On verra la suite donnée.

Problématique sur le ramassage scolaire qui engendre à ce jour une dépense de 20 000,00€ pour 6 enfants représentant 4 foyers. Des échanges se font avec la Région. Il faudra à terme se positionner. Un courrier a également été envoyé pour la piscine d'Ambarès. A ce jour nous n'avons pas les tarifs.

Côté agenda, voici les manifestations programmées à ce jour : Expo de l'école le 06/04/21 « la Grande lessive », le 07/05/21 le cross de l'école, le 21/05/21 film de la classe de neige et le 04/06/21 la fête de l'école.

**Alain TABONE** : Attention aux travaux qui vont avoir lieu au port pour l'ensemble des manifestations.

#### **Maribel ROBERT SOARES, 4<sup>ème</sup> Adjointe :**

Problématique sur la banque alimentaire et la situation sanitaire actuelle. En complément, le regroupement des communes s'arrête. Seul deux communes continuent. La CdC prête cependant toujours le véhicule suite à l'intervention du Maire.

La Préfecture a fait une communication sur la distribution de masques pour les personnes dans le besoin.

Les inscriptions au Conseil des Anciens ont commencé.

Concernant les manifestations la Commission va réfléchir sur un mode alternatif pour Octobre rose qui se fait à ce jour dans une salle. A voir pour le faire en extérieur ? Il en va de même pour Halloween solidaire. Il faudra également regarder l'évolution de la situation pour les repas (personnel et aînés).

La liste des personnes âgées doit être mise à jour pour la distribution des colis.

**Alain TABONE** : A ce jour, la distribution des colis gastronomiques est la seule manifestation certaine.

**Jean-Pierre PRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

Concernant l'urbanisme, un petit lotissement Impasse de Mastas vient d'ouvrir depuis lundi. La vente des lots est réalisée et les travaux doivent commencer jeudi. La ligne haute tension va être enterrée et un transformateur créé à côté du local. Les vignes seront retirées par les propriétaires des lots.

Cyril CHERIGNY : Etonnant que les vignes restent ?

Vincent TRISTRAM : Certainement car c'est une rue/ voie communale.

Jean-Pierre PRAT : Le lotissement est privé.

Vincent TRISTRAM : La commune peut mettre des contraintes au sein du lotissement ?

Jean-Pierre PRAT : Les modèles de candélabre sont imposés.

Hélène BURESI : La fibre est installée dans le lotissement ou programmée ?

Jean-Pierre PRAT : Je pense. En tout état de cause les passages sont anticipés.

Gérard BAGNAUD : Cela est normalement obligatoire dans les constructions il me semble.

Hélène BURESI : L'aménagement de la fibre est avancé en juin 2021.

Hélène BURESI : Dans quelle commission est évoquée la fréquence des TER concernant la suppression du dernier TER desservant la commune ? Le train de 20h35 n'est plus programmé.

Alain TABONE : Je ne suis pas au courant et n'est pas eu de communication de la Région sur le sujet.

Hélène BURESI : Aujourd'hui le dernier train qui part de Bordeaux pour Cubzac est à 20h05.

Alain TABONE : Je vais poser la question à Célia Monseigne.

Benoît DULAU : Pouvons nous avoir un retour sur la sortie vélo de la commission voirie ?

Jean-Pierre PRAT : Quand est ce que je vais faire la suite ? Cela est à venir. Un point est fait selon le devis reçu par Colas, ainsi que sur les aspects général. Cette sortie vélo a été l'occasion pour la nouvelle équipe de faire le tour de la commune afin d'avoir une connaissance de cette dernière et de se rendre compte des différentes problématiques. Lors de la prochaine commission on pourra également évoquer les pistes cyclables.

**Cyril CHERIGNY, 5<sup>ème</sup> Adjoint :**

Remerciement pour la fête locale et au Maire d'avoir autorisé en terme de responsabilité cette dernière. Merci également pour l'aide de chacun pour réaliser cette dernière.

Nous devons travailler sur le CMJ pour continuer à le porter malgré l'actualité.

Sur l'énergie, l'ensemble des affaires courantes ont été faites cet été, la commission doit maintenant se retrouver pour parler du fond.

Au niveau de la halte nautique, nous constatons le départ du bateau : la redevance n'ayant pas été totalement payée. Il reste une place sur la halte nautique et 1 place de secours qui est obligatoire.

Alain TABONE : La population a été très satisfaite de la fête et du feu d'artifice.

Michel BARSE : Souligne le besoin d'une 2<sup>ème</sup> friteuse pour ce type de manifestation.

Maribel ROBERT SOARES : Bon retour sur l'emplacement des forains.

Cyril CHERIGNY : Cela nous fait également économiser le coffret électrique.

**Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :**

Concernant la communication, merci à chacun pour la distribution mais également pour la diffusion sur le site internet et facebook.

Une commission du Patrimoine aura lieu les 1<sup>er</sup> jeudis de chaque mois.

Après le club house du football, s'est la cantine qui a été visitée sans noter de vol ou de dégradation. Une mesure a été prise en installant une serrure électronique.

Les volets roulant de l'école Avenue de Paris ont été installés ainsi que la clim dans 2 classes primaire. La mise en place de la 13<sup>ème</sup> classe s'est bien déroulée.

Concernant les 4 fils Aymon, une dalle a été coulée et le site sécurisé même si cela n'appartient pas à la commune.

Pour l'agrandissement de l'école, les architectes se mobilisent.

Pour la restructuration du port, les études et diagnostics demandés sont à ce jour réalisés.

Il est à noter que l'association Graine de Coop n'est plus dans le projet avec un départ brutal.

Alain TABONE : Une réunion a eu lieu avec l'association Graine de Coop. Cette dernière a été très courte. La commune a beaucoup accompagné l'association en vendant comme projet, le restaurant et le café culturel afin d'avoir une rentabilité. Lors du tournage du film Eiffel, le traiteur qui était là nous a présenté un projet. A côté, nous échangeons avec Graine de Coop et j'étais inquiet des nombreux changements de Présidence ces derniers temps. Les relations sont de plus en plus froides. On recherche également ailleurs car il y a beaucoup de demande. J'ai un goût amer.

Présentation des restaurateurs rencontrés.

Concernant l'OMSCCA, les temps sont difficiles pour les associations. C'est facile de faire des choses en extérieur mais compliqué à l'intérieur. Beaucoup de réunion pour caler les choses avec les associations.

L'accès à la salle municipale est adapté au regard des circonstances sanitaires : 1 association par jour. Des rencontres régulières se font pour s'adapter au mieux, ce qui n'est pas facile.

Le forum des associations a eu lieu ce week-end. Une bonne matinée mais pas trop de monde l'après-midi.

Alain TABONE : Le monde associatif est en danger.

Vincent TRISTRAM : La maison de la gare est un projet intéressant avec la possibilité de préempter pour en faire un loyer ou autres activités. Il y a des travaux à prévoir cependant. La mise en vente se fait à 50 000,00€.

### Questions diverses

Elvira MOMMERT : Plusieurs questions se posent sur le projet du port. En septembre 2020, il n'y avait pas d'autres investisseurs. Pourquoi un revirement de situation et un manque de confiance sur l'association Graine de Coop. Dans une temporalité normale, l'association pouvait porter le projet.

Alain TABONE : Deux questions se posent : Le manque de confiance et la temporalité. Le planning annoncé par l'architecte nommé avec une priorité sur le Hangar a du être reporté à la suite de la crise sanitaire mais également au regard des études complémentaires à réaliser. Une pression a été mise sur l'association pour clairement déterminer les besoins surtout au niveau des cuisines. Les investisseurs ont été rencontrés par hasard lors du tournage du film. Des échanges avec Graine de Coop et les différentes Présidence n'ont pas fait avancer le projet. L'architecte a eu du retard également dans la prise en compte des souhaits de l'utilisateur et des relations parfois directes. Graine de Coop n'a pas le même fonctionnement qu'un investisseur.

Elvira MOMMERT : Le livrable reporté ne permet pas à Graine de Coop de se développer. Cela met en danger l'association.

Alain TABONE : Tant que l'on avait pas parlé des autres investisseurs il n'y avait pas de problème. C'est le même principe que sur la ZAC, les projets ont été repoussés d'un an. On peut me reprocher la manière de faire mais nous n'avions pas de garantie sur le projet de Graine de Coop. On les a aidé dès le début, avec la location du 1<sup>er</sup> local qui a ouvert le droit à la subvention. Dans le contexte le projet se fait sur la confiance et la fiabilité du projet, car au final, c'est la collectivité qui porte les investissements.

Elvira MOMMERT : Il faut cependant revenir sur la vie d'une association et les réalités économiques. C'est dommage de voir une initiative comme celle là ne pas voir le jour car c'est une belle initiative. Il y a eu une problématique dans la communication et l'interprétation. C'est dommage que l'argent l'emporte sur l'humain.

Alain TABONE : J'ai proposé de garder l'association mais j'ai eu un non ferme et définitif. La municipalité a été une rampe de lancement pour l'association, il ne faut pas l'oublier. Si aujourd'hui le projet existe c'est aussi grâce à elle.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h26.**